

MISSION GRAND PROJET DE VILLE -

GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE : SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DE HABITAT TOULOUSE POUR LA REORGANISATION DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET LA PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIES DE POUBELLES A EMPALOT

10-603

Mesdames. Messieurs,

Depuis le mois de septembre 2009, la problématique des locaux vide ordures des barres d'Empalot appartenant à Habitat Toulouse a fait l'objet d'études techniques concertées entre l'organisme et les services de la Collectivité.

Il s'agit de 760 logements répartis sur 5 résidences : Résidence ANTIBES, rue Antibes, 152 logements ; résidence MENTON, rue de Menton, 152 logements ; résidence CANNES, rue de Cannes, 152 logements ; résidence GRASSE, rue de Grasse, 152 logements ; résidence FREJUS, rue de Fréjus, 152 logements.

En 2009 Habitat Toulouse a dû faire face à 26 incendies ; de janvier à mai 2010, 15 incendies ont été recensés.

Les travaux permettant d'apporter une solution technique pérenne nécessitent une enveloppe financière prévisionnelle de 390 000 €.

Descriptif des travaux : démolition reconstruction pour le local rue de Grasse : local fermé sans accès pour les locataires et collecte des déchets par trappe positionnée en façade ; barre anti-recul à l'arrière des containers ; désenfumage par extracteur de fumée ; extinction automatique au dessus de chaque bac et de la trémie de la colonne vide ordures.

Afin de soutenir l'effort financier que réalise Habitat Toulouse, la Ville, dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité participera à hauteur de 30% du montant des travaux dans la mesure où ces derniers répondent aux 3 critères suivants :

- Prévention d'une situation à risque en matière de sécurité/incendie
- Traitement d'un désordre contribuant fortement à l'image dégradée du quartier
- Intervention sur les parties extérieures des immeubles

De plus, le bailleur s'engage à initier une action de sensibilisation en direction des habitants pour la mise en place du tri sélectif.

En conséquence, et si tel est votre avis, je vous demanderais, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal approuve l'opération présentée par Habitat Toulouse et l'attribution d'une subvention exceptionnelle, proposée au titre du dispositif Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, telle que définie ci-avant.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette subvention.

LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES
POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,
POUR LE MAIRE

L'Adjointe Déléguée

Claude TOUCHEFEU